

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2016

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le lundi 25 avril 2016, à 17 h, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

2016-192 Contrat – Fourniture de jeux d'eau et de lumières – Requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics

2016-193 Contrat - Installation des fondations, des équipements et du matériel d'éclairage – Projet de mise en lumière des chutes de la Rivière-du-Sud

2016-194 Autorisation de demande de soumissions – Travaux au dégrilleur du poste de pompage principal – Traitement des eaux usées

--- **Période de questions**

--- **Levée de la séance**

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-deuxième jour du mois d'avril deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 25 avril 2016 devant se tenir à 17 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 22 avril 2016 à 15 h 22.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 22 avril 2016 à 15 h 22.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 25 avril 2016, à 17 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. La greffière M^e Sandra Stéphanie Clavet et le directeur général M^e Félix Michaud sont également présents.

Seuls les sujets qui apparaissent à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

CONTRAT – FOURNITURE DE JEUX D'EAU ET DE LUMIÈRES – REQUALIFICATION DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE ET SES ESPACES PUBLICS

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

ADJUDICATION DE CONTRAT À LES CONSTRUCTIONS GINOVE INC. – INSTALLATION DES FONDATIONS, DES ÉQUIPEMENTS ET DU MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE – PROJET DE MISE EN LUMIÈRE DES CHUTES DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour l'exécution des travaux d'installation des fondations, des équipements et du matériel d'éclairage nécessaires à la réalisation du projet de mise en lumière des chutes de la Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Constructions GinoVe inc. et Les Constructions TD Paradis inc. / Les Constructions R. Paradis;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Constructions Ginove inc. le contrat pour l'exécution des travaux d'installation des fondations, des équipements et du matériel d'éclairage nécessaires à la réalisation du projet de mise en lumière des chutes de la Rivière-du-Sud, au montant de 8 016,06 \$, toutes taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, les addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Constructions Ginove inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-194

AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS – TRAVAUX AU DÉGRILLEUR DU POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL – TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux au dégrilleur du poste de pompage principal des eaux usées.

2. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 25 avril 2016 est levée à 17 h 05.

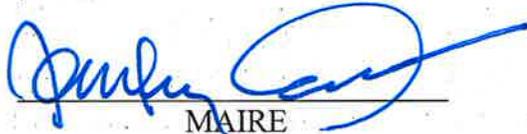


GREFFIÈRE



MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016.



MAIRE
